

Les travaux du Comité de l'ADIJ

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **41 (1970)**

Heft 8

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824793>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Parallèlement à l'amélioration des bases mêmes de la production — au prix de quels sacrifices — l'importance relative de l'agriculture dans l'économie diminue. Si cette évolution se poursuit, l'agriculture pourrait alors avoir des difficultés croissantes dans l'accomplissement des tâches nouvelles qui lui sont assignées. On peut en effet se demander si le nombre réduit de ses représentants suffira à fixer, dans les régions défavorisées, une population assez dense. D'autre part, la raréfaction de la main-d'œuvre rendra problématique l'exercice de la fonction de « gardien » ou de « protecteur » de la nature. Pensons aux pâturages francs-montagnards !

L'urgente nécessité d'une conception globale de l'aménagement régional n'est plus à démontrer. Ne vaut-il pas mieux participer que subir ?

M. K.

Les travaux du Comité de l'ADIJ

Le Comité central de l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) s'est réuni le 6 août 1970 à Bellelay sous la présidence de M. René Steiner. Celui-ci a salué la présence, pour la première fois au comité, de M. Hans-Ulrich Sulzer, archiviste des Archives économiques suisses à Bâle, représentant du canton de Bâle-Ville avec lequel l'ADIJ collabore notamment en matière de politique ferroviaire, et de M. Charles Tièche, ingénieur à Moutier, président de la Commission routière jurassienne.

Dans les commissions

Parmi les mutations dans les commissions, signalons la nomination, par le comité, de nouveaux membres des commissions suivantes : Formation professionnelle (M. R. Oswald, maître à l'École professionnelle de Delémont), Trafic ferroviaire (M. H.-U. Sulzer, Bâle), Commission des forêts et du bois (MM. J.-P. Farron, conservateur des forêts du Jura, de Delémont, Beniger, de Laufon, Roches, de Roches, Studer, de Tavannes et Stähli, de Laufon). Le président de la Commission sociale, M. Willy Sunier, préfet, de Courtelary, et la secrétaire, Mme Schwob, de Tavannes, ont démissionné. Le comité, après les avoir remerciés pour le travail accompli, a désigné leurs successeurs : M. Georges Rais, directeur du Foyer jurassien d'éducation à Delémont, et Mlle Pierrette Vuilleumier, de Tavannes. La Commission sociale aura à s'occuper notamment d'une vaste enquête sur l'enfance inadaptée dans le Jura, enquête demandée par les Œuvres sociales du canton.

Secrétariat permanent

M. René Steiner, président, rapporta ensuite sur l'objet principal de cette séance : l'éventuelle création d'un poste de secrétaire permanent de l'ADIJ. (Voir à ce sujet notre éditorial.)

Le Comité central décida d'étudier la création d'un secrétariat permanent et de charger le Comité directeur de présenter une étude complète à ce sujet, ainsi que des propositions, si possible avant la fin de l'année.

Le Comité de l'ADIJ a encore voté diverses subventions pour l'édition d'un guide du tourisme pédestre dans le Jura en allemand, pour le Syndicat d'aménagement du Plateau de Diesse, pour la Commission de protection de la nature et pour diverses manifestations sportives et touristiques dans le Jura.

Fichier des plantes du Jura

Le président de l'ADIJ put annoncer que la première partie du fichier d'histoire naturelle du Jura bernois sortirait de presse en septembre prochain. Il s'agit d'un répertoire des plantes du Jura établi par le Dr Charles Krähenbühl, médecin et botaniste à Saint-Imier (200 fiches réunies dans un classeur). Grâce à une subvention de la Direction de l'instruction publique, ce fichier sera vendu à un prix inférieur à son coût.

M. Marcel Faivre, président de la Commission d'aménagement du territoire, annonça encore l'organisation, en octobre, d'un nouveau colloque sur l'aménagement. Les représentants des communes jurassiennes qui font de la planification auront l'occasion d'échanger leurs expériences et de s'entretenir de leurs problèmes.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Horaire des chemins de fer. — Nous prions nos membres, communes, sociétés, entreprises, ainsi que nos membres individuels, de nous faire part jusqu'au 15 septembre 1970 de leurs observations et de leurs vœux concernant l'horaire des chemins de fer des sept districts du Jura et de Bienne.

ADIJ - Case postale 262, 2800 Delémont 1.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20